

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 décembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-177

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ANNEXE DU
FOSSOYAGE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi six décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Zakaria Ali, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine par Olivier Hoarau, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 novembre 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 7 décembre 2022.

Arrivée(s) en cours de séance : néant.

Départ(s) en cours de séance : néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE


Olivier HOARAU



Affaire n° 2022-177

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » du 23 novembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 6 décembre 2022 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),


DECIDE

Article 1 : d'approuver le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Fossoyage, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire à 9 000,00 € en section de fonctionnement et à 0,00 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU



BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le Budget Primitif 2023 (BP) du budget annexe du fossoyage.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 9 000,00 €. Les prévisions de recettes sont constituées des redevances de fossoyage (chapitre 70). Elles servent à financer les charges à caractère général (chapitre 011).

En section d'investissement, il n'y a pas de prévision au BP 2023.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe du Fossoyage dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 9 000,00 € en section de fonctionnement et à 0,00 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

BUDGET PRIMITIF 2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 974-219740073-20221206-DL_2022_177-DE

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	Montant en €
Opérations réelles	
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	9 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>9 000,00</i>
TOTAL RECETTES	9 000,00

Dépenses

CHAPITRES	Montant en €
Opérations réelles	
011 – Charges à caractère général	9 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>9 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	9 000,00

■ En section d'investissement, il n'y a pas de prévision au BP 2023.